

COMMUNE DE SOLLACARO

20140 SOLLACARO

Tél : 04.95.74.61.82.

Fax : 04.95.74.66.20.

mairie.sollacaro@wanadoo.fr

COURRIER ARRIVÉE
LE 05/09/2019..
N°19.....755..

N/Réf : JJB/MPS/0039/2019

V/Réf :

**Objet : Projet de modification du PADDUC
concernant la Carte des ESA.**

CUMUNA DI SUDDACARO

20140 SUDDACARO

SOLLACARO, le 04 septembre 2019

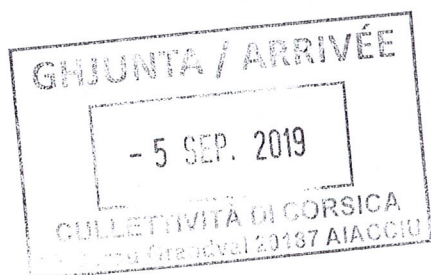
Monsieur le Président
du Conseil Exécutif
Hôtel de la Collectivité de Corse
22, Cours Grandval BP 215
20 187 AJACCIO Cédex 1

Monsieur le Président,

Les Communes ont été destinataires d'un courrier en date du 10 juillet 2019 concernant le projet de modification du PADDUC visant à rétablir les Espaces Stratégiques Agricoles.

En réponse, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, notre avis sur le sujet et des contre-propositions que nous émettons pour notre territoire communal en tant que personne publique associée à cette procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



Le Maire : J.J. BARTOLI

Collectivité de Corse



SOLLACARO

Avis et contre-proposition commune
Nouveau Périmètre des ESA du Padduc



Août 2019

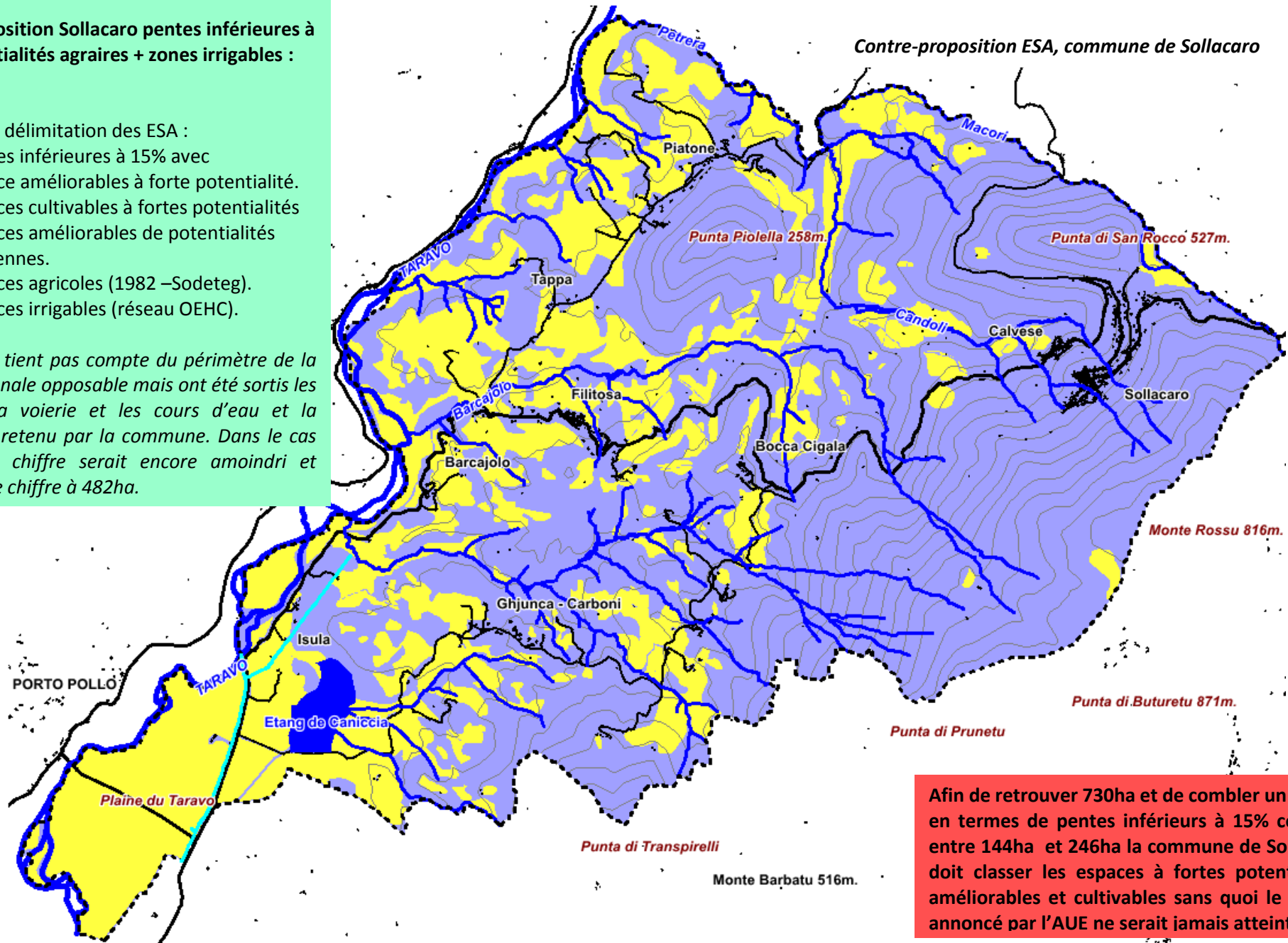
Proposition de modification périmètre ESA : commune de Sollacaro

Contre-proposition Sollacaro pentes inférieures à 15% + potentialités agraires + zones irrigables : 586 ha

Modalités de délimitation des ESA :

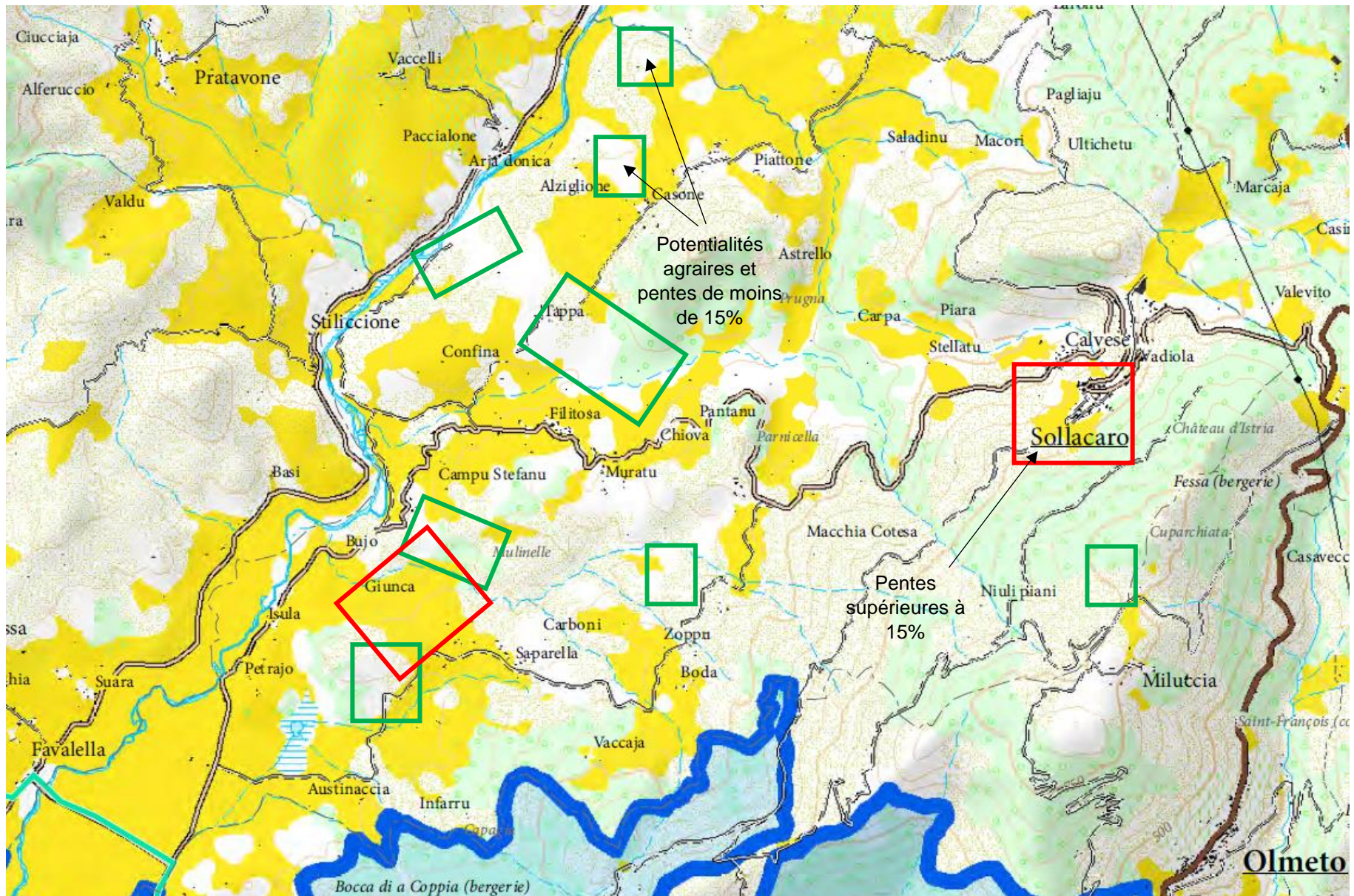
- ❖ Pentes inférieures à 15% avec
- ❖ Espace améliorables à forte potentialité.
- ❖ Espaces cultivables à fortes potentialités
- ❖ Espaces améliorables de potentialités moyennes.
- ❖ Espaces agricoles (1982 –Sodeteg).
- ❖ Espaces irrigables (réseau OEHC).

Ce chiffre ne tient pas compte du périmètre de la carte communale opposable mais ont été sortis les bâtiments, la voirie et les cours d'eau et la planification retenu par la commune. Dans le cas contraire, le chiffre serait encore amoindri et ramènerait le chiffre à 482ha.



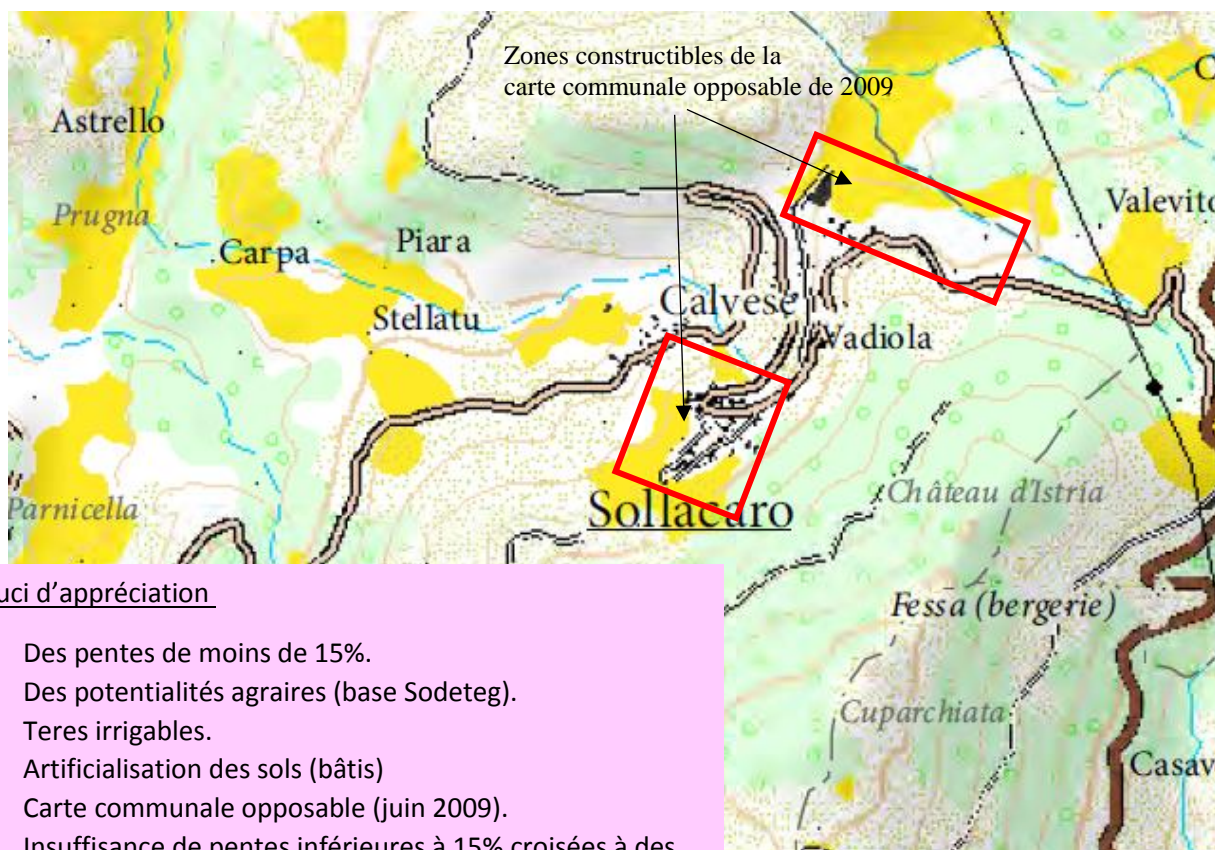
Afin de retrouver 730ha et de combler un déficit en termes de pentes inférieures à 15% compris entre 144ha et 246ha la commune de Sollacaro doit classer les espaces à fortes potentialités améliorables et cultivables sans quoi le chiffre annoncé par l'AUE ne serait jamais atteint.

ESA (AUE) : 728ha.
 ESA proposition commune de Sollacaro : 730ha (550ha en respectant les pentes inférieures à 15% !)



Proposition modification ESA - AUE

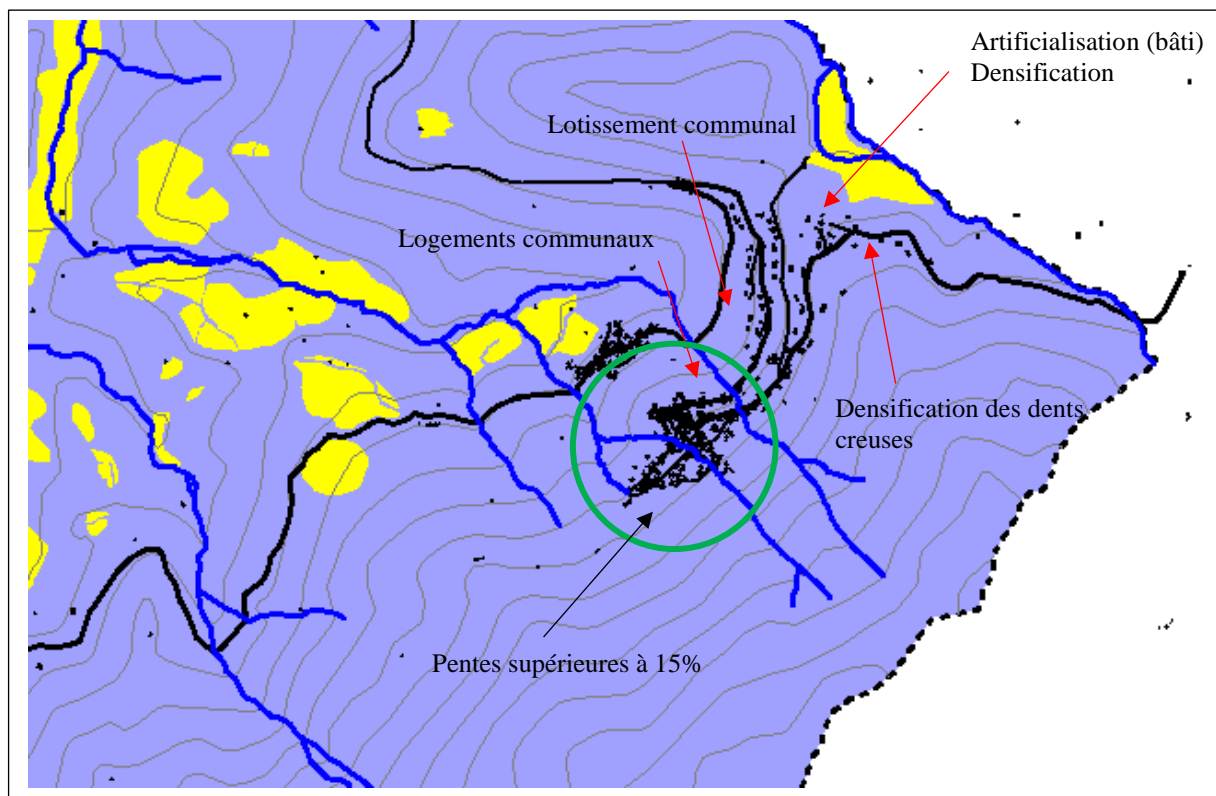
Secteurs Sollacaro – Vadiola - Calvese



Un souci d'appréciation

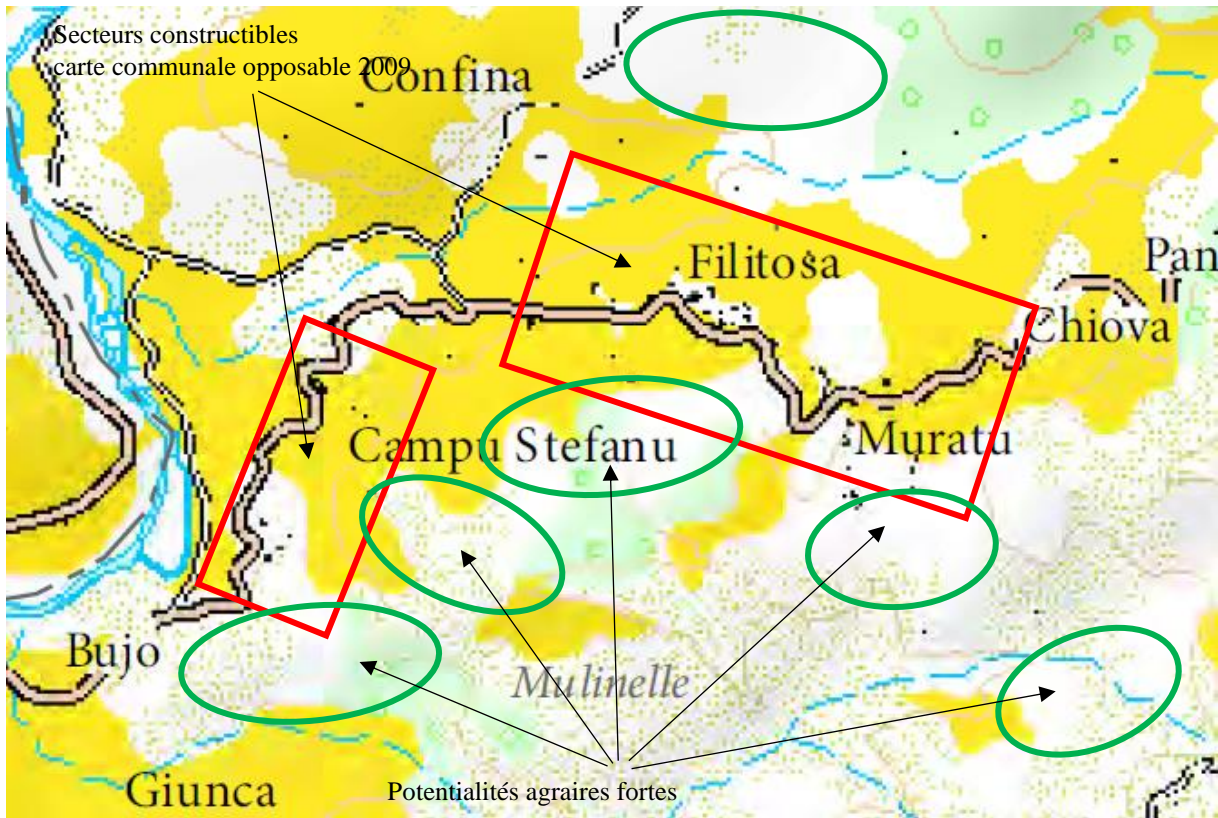
- ❖ Des pentes de moins de 15%.
- ❖ Des potentialités agraires (base Sodeteg).
- ❖ Terres irrigables.
- ❖ Artificialisation des sols (bâti)
- ❖ Carte communale opposable (juin 2009).
- ❖ Insuffisance de pentes inférieures à 15% croisées à des potentialités agraires.
- ❖ Projet de révision II Carte communale (en cours).

**Proposition modification ESA – AUE
& commentaires commune de Sollacaro**

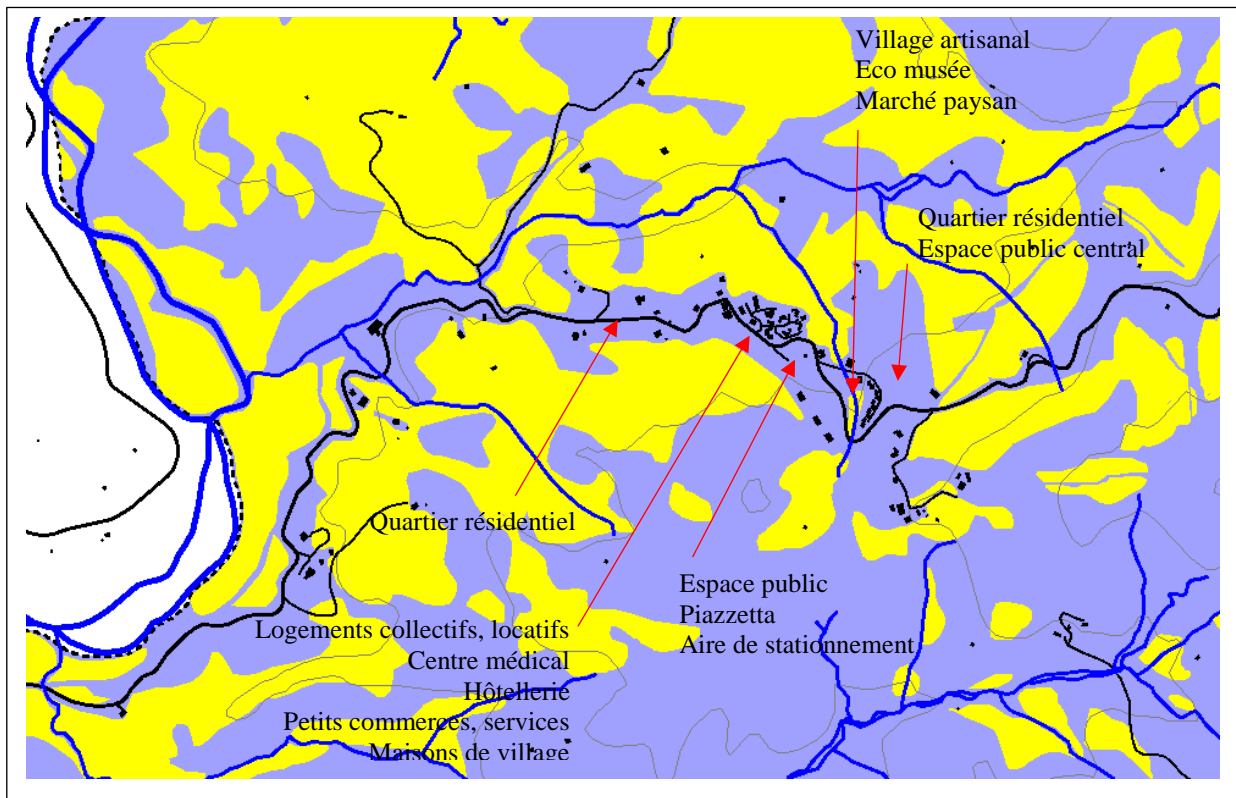


Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

Secteurs de Campu Stefanu - Filitosa

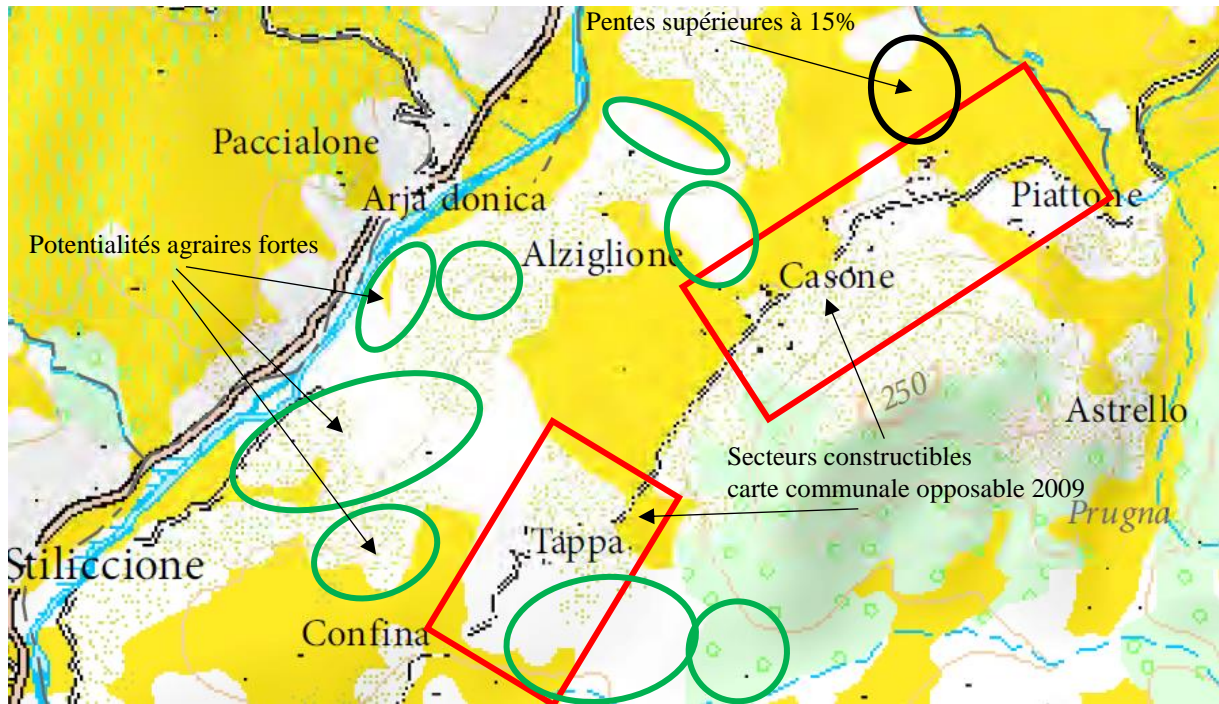


Proposition modification ESA – AUE & commentaires commune de Sollacaro

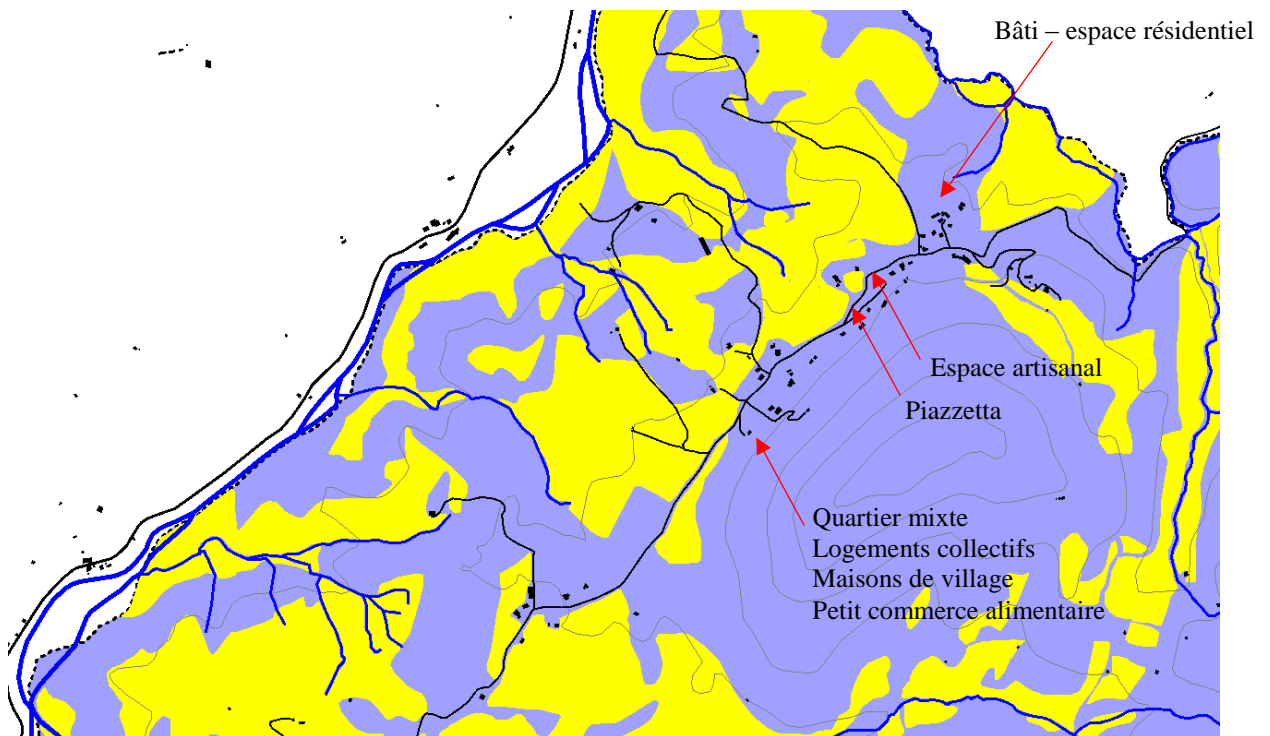


Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

Secteurs de Piatone - Confina

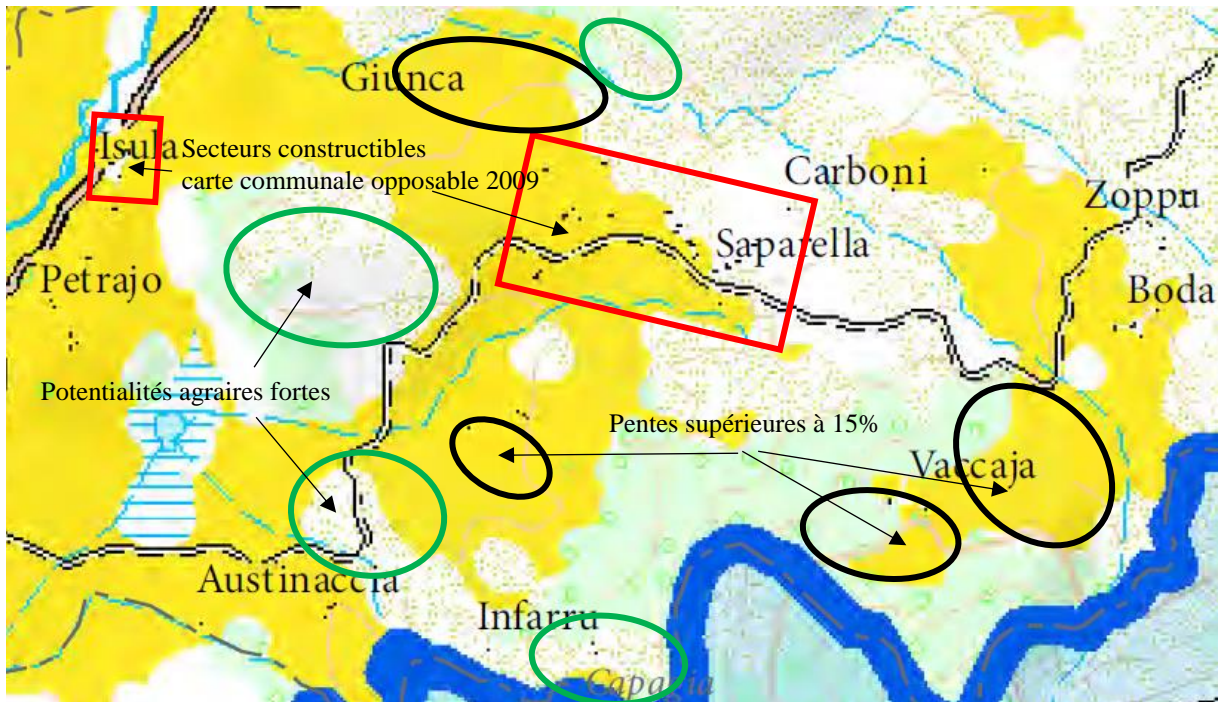


**Proposition modification ESA – AUE
& commentaires commune de Sollacaro**

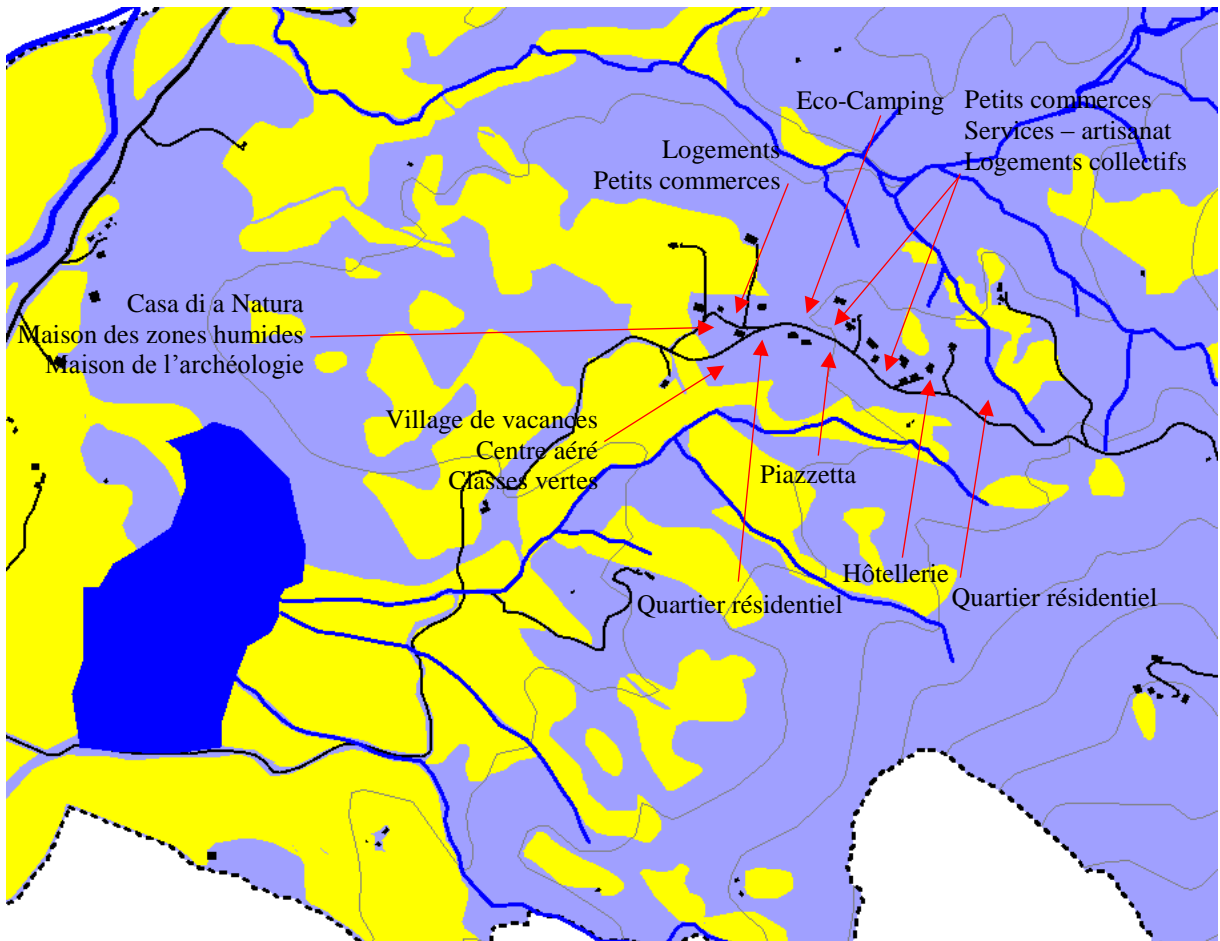


Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

Secteurs d'Isula – Ghjunca - Carboni



**Proposition modification ESA – AUE
& commentaires commune de Sollacaro**



Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

Conclusion

Ce dossier constitue l'avis et la contre-proposition de la commune de Sollacaro en réponse du courrier de l'AUE daté du 10 juillet 2019. Aussi, la commune de Sollacaro se veut apporter de nombreuses remarques et amendements suite à des constats objectifs qui interfèrent particulièrement tant sur la programmation, la planification urbaine mais également sur des éléments de bon sens et qui s'avèrent pour certains être en discordance avec les prescriptions réglementaires du Padduc. Afin d'anticiper d'éventuels blocages et autres malentendus, la commune souhaiterait que la Cdc prenne en considération ses observations quant au projet de cartographie relevant des modifications de la carte des ESA du Padduc arrêté par délibération du Conseil Exécutif de Corse n°ARR 19/364 CE en date du 2 juillet 2019.

1. La nouvelle proposition de périmètre ESA réalisée par les services compétents de l'AUE ne semble pas tenir compte du croisement des données à savoir les pentes de moins de 15%, les potentialités agraires et les espaces irrigables comme facteurs déterminant quant à la définition des espaces stratégiques agricoles sur de multiples secteurs et outrepassa ce postulat pourtant inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire. Si bien que le chiffre de 728ha n'est pas atteignable. En effet la somme des pentes de moins de 15% croisée avec les potentialités agraires peine à atteindre les 586ha et si on retire l'emprise des zones constructibles de la carte communale opposable on ne dépasse pas les 550ha, avec la programmation et la planification le chiffre tombe à 482ha. Très loin de 728ha requis avec un déficit oscillant entre 144ha et 246ha. A contrario, sur certains secteurs il semblerait que la notion de pente inférieure à 15% ne soit pas retenue malgré la présence de potentialités agraires.
2. Quelques tâches font l'objet d'un classement en ESA alors qu'il s'agit d'espaces alors artificialisés (bâtis).
3. Des ESA ont été inscrits sur des peuplements forestiers ou des oliveraies et ne reposent donc pas sur des sols à caractère cultivable ou améliorable tel que le requiert le Padduc dans son développement itératif (Cf. supra).
4. Les zones constructibles de la carte communale opposable et révisée en juin 2009 n'ont pas été prises en compte dans la dispersion des ESA contrairement à ce qui est inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire.
5. La cartographie proposée par l'AUE ne tient pas compte non plus des perspectives d'aménagement retenues par la révision de la carte communale alors que des agents de l'AUE étaient présents à ce titre à la réunion de travail organisée par la mairie de Sollacaro courant décembre 2018. Aussi, l'AUE a été récipiendaire d'un projet complet d'urbanisme (l'AUE est personne publique associée à l'élaboration du document et a assisté à un certain nombre de réunions de travail - feuilles de présence à l'appui).

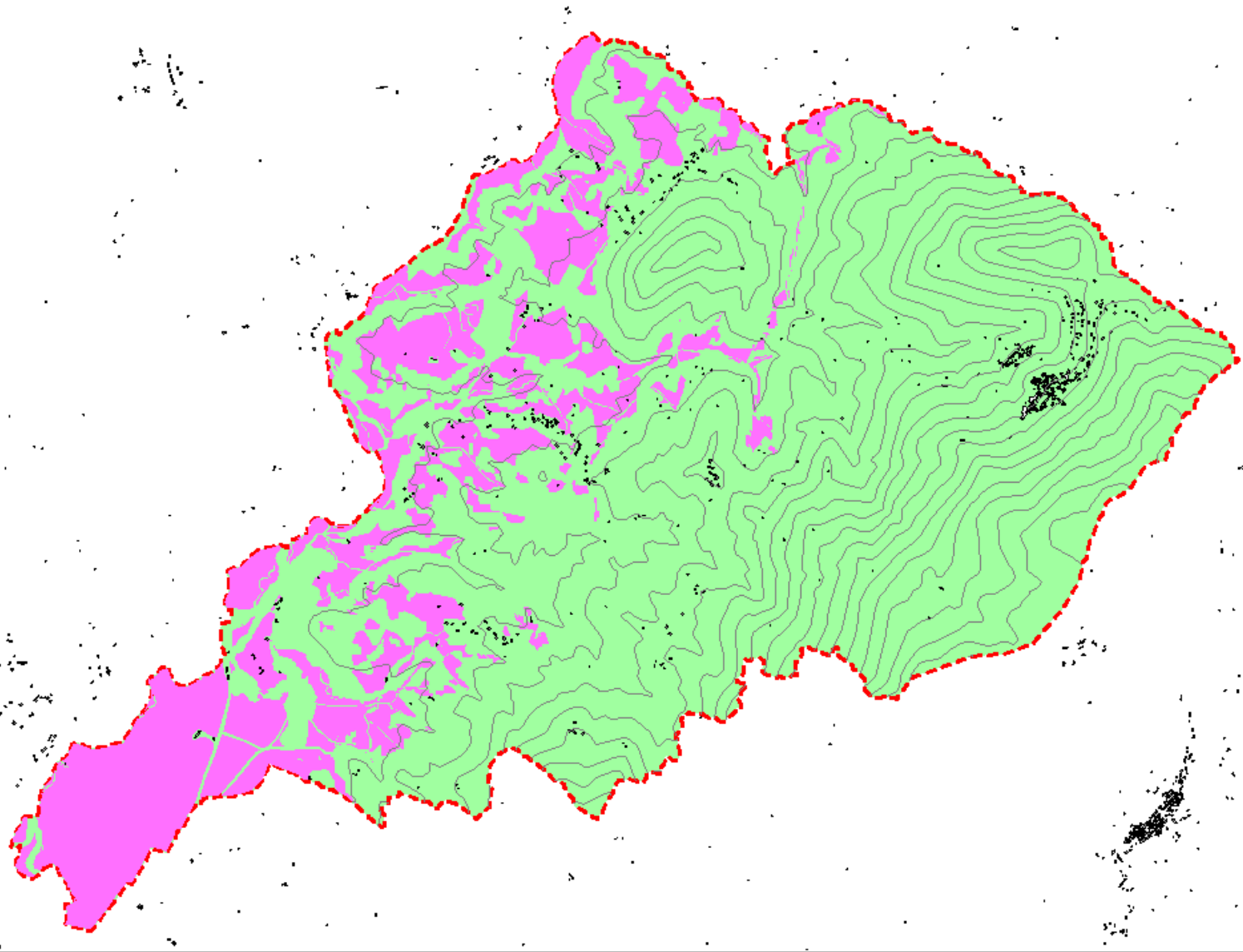
Au-delà, le plus important est de constater qu'il y a une inadéquation entre les ESA retenus par la Cdc et le croisement des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15% ce qui ne semble pas respecter les postulats révélés page 48 du livret IV réglementaire du Padduc.

Force est de constater que les surfaces cumulant les pentes inférieures à 15% couplées aux potentialités agro-sylvo-pastorales et à l'agriculture (1982) ne semblent pas atteindre 728 ha comme l'a retenu le Padduc pour la commune de Sollacaro mais moins de 586 ha en retirant les bâtiments, les

voiries, les cours d'eau, ce qui rend impossible la mise en compatibilité en termes d'urbanisme entre les ESA de la commune et le volume retenu par le Padduc.

Soit les postulats du Padduc sont à revoir en termes de qualification des ESA (pour ce fait la commune retrouve 730ha en ajoutant des espaces à fortes potentialités mais avec plus de 15% de pentes) – ce qui juridiquement sous-entendrait une révision et non une modification. Soit le chiffre dédié à la commune de Sollacaro est à revu considérablement à la baisse aux alentours de 550ha tel que démontré (Cf. argumentaires + cartes et chiffres en annexes). L'impact semble différent en fonction du choix retenu. Il incombe aux services compétents de s'impliquer durablement quant aux choix qui seront retenus au final à cet effet pour la commune.

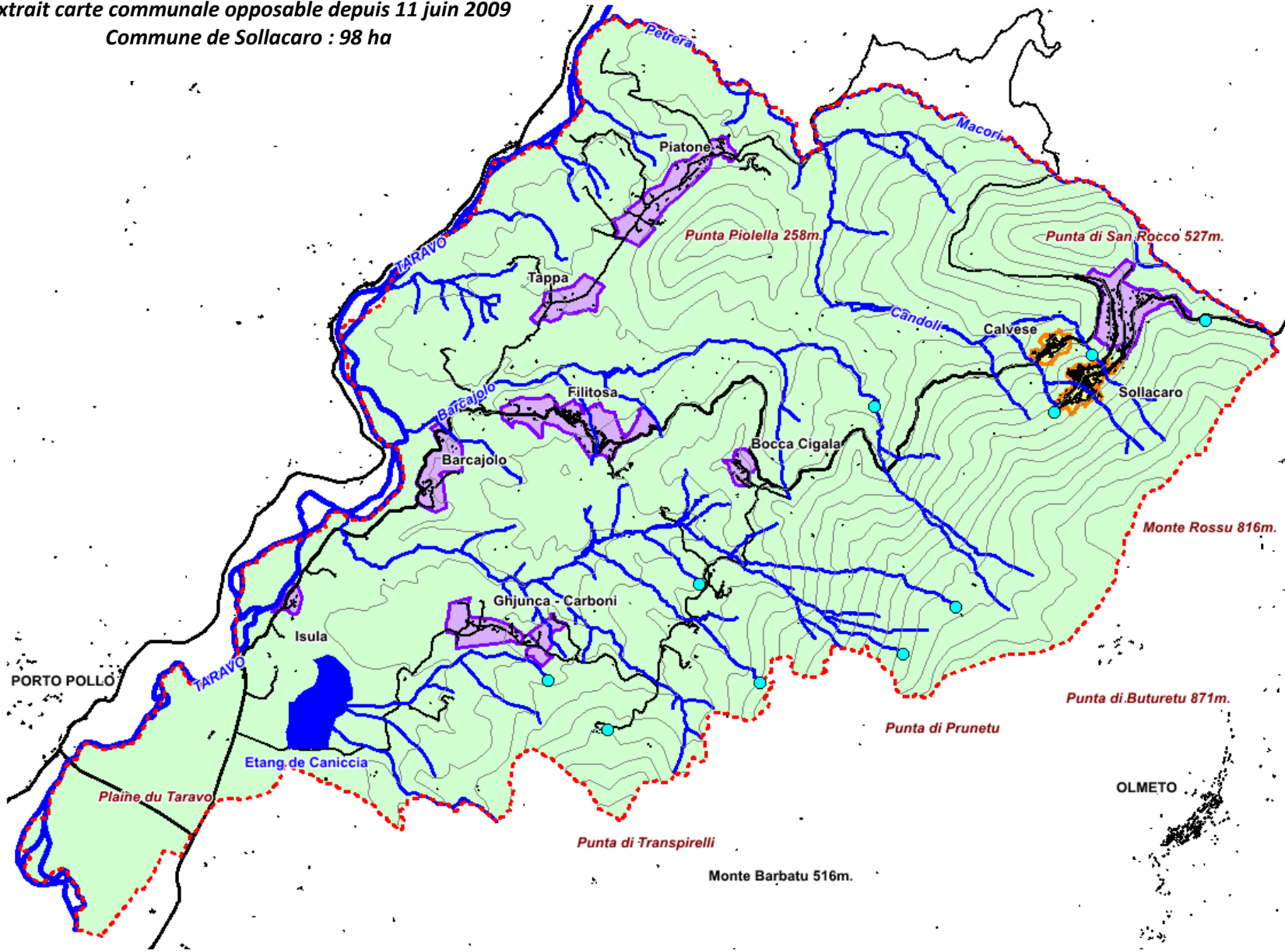
C'est pourquoi la mairie de Sollacaro sollicite toute l'attention de la CdC afin de prendre en considération les observations et les requêtes développées dans la présente note et repose toute sa confiance sur le bon sens des services compétents et des décideurs.



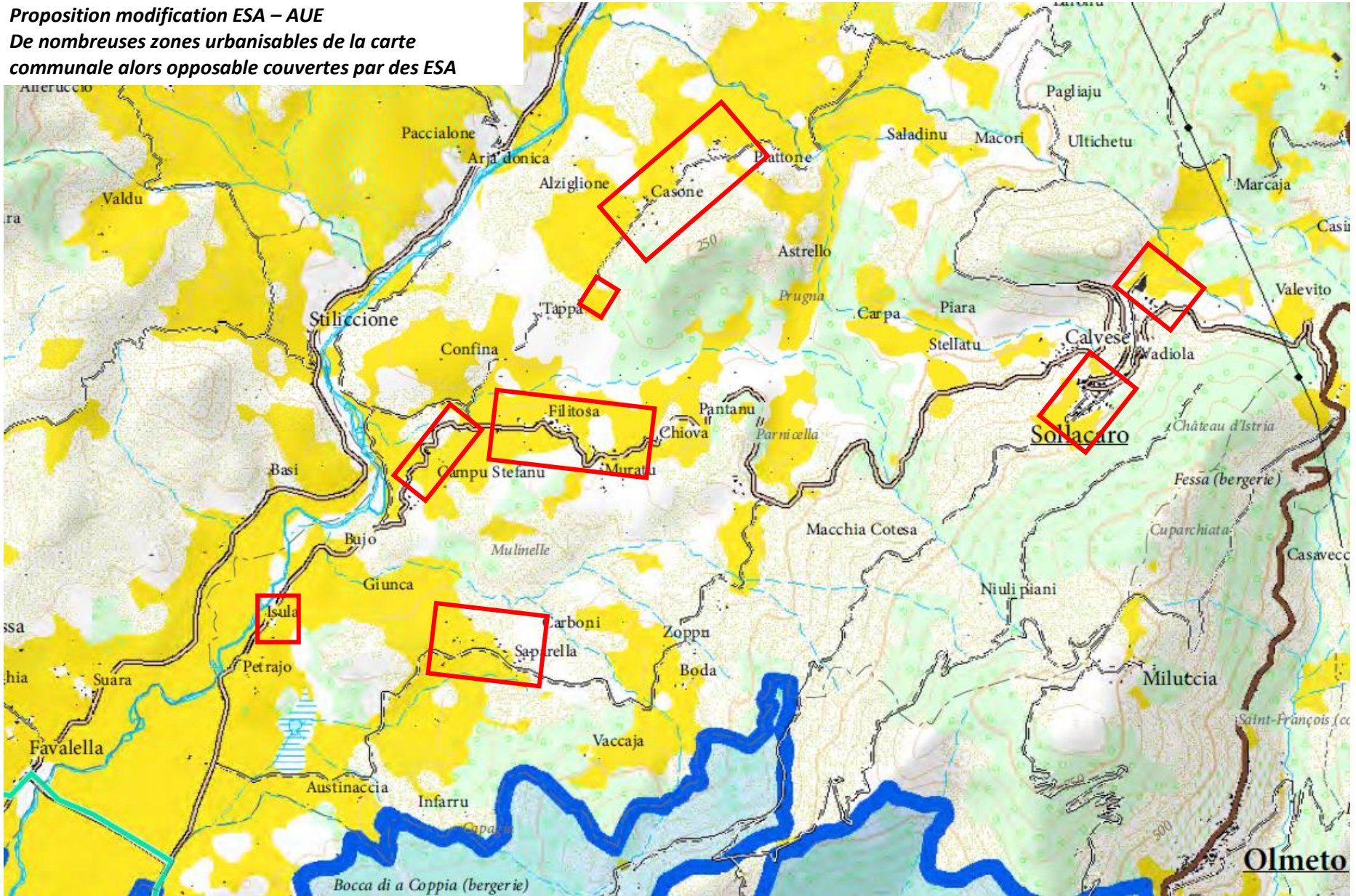
ESA RESPECTANT LES PRESCRIPTIONS DU PADDUC – 482ha (potentialités agraires + irrigation + pentes < à 15% + périmètre Carte communale opposable)

Annexes

Extrait carte communale opposable depuis 11 juin 2009
Commune de Sollacaro : 98 ha

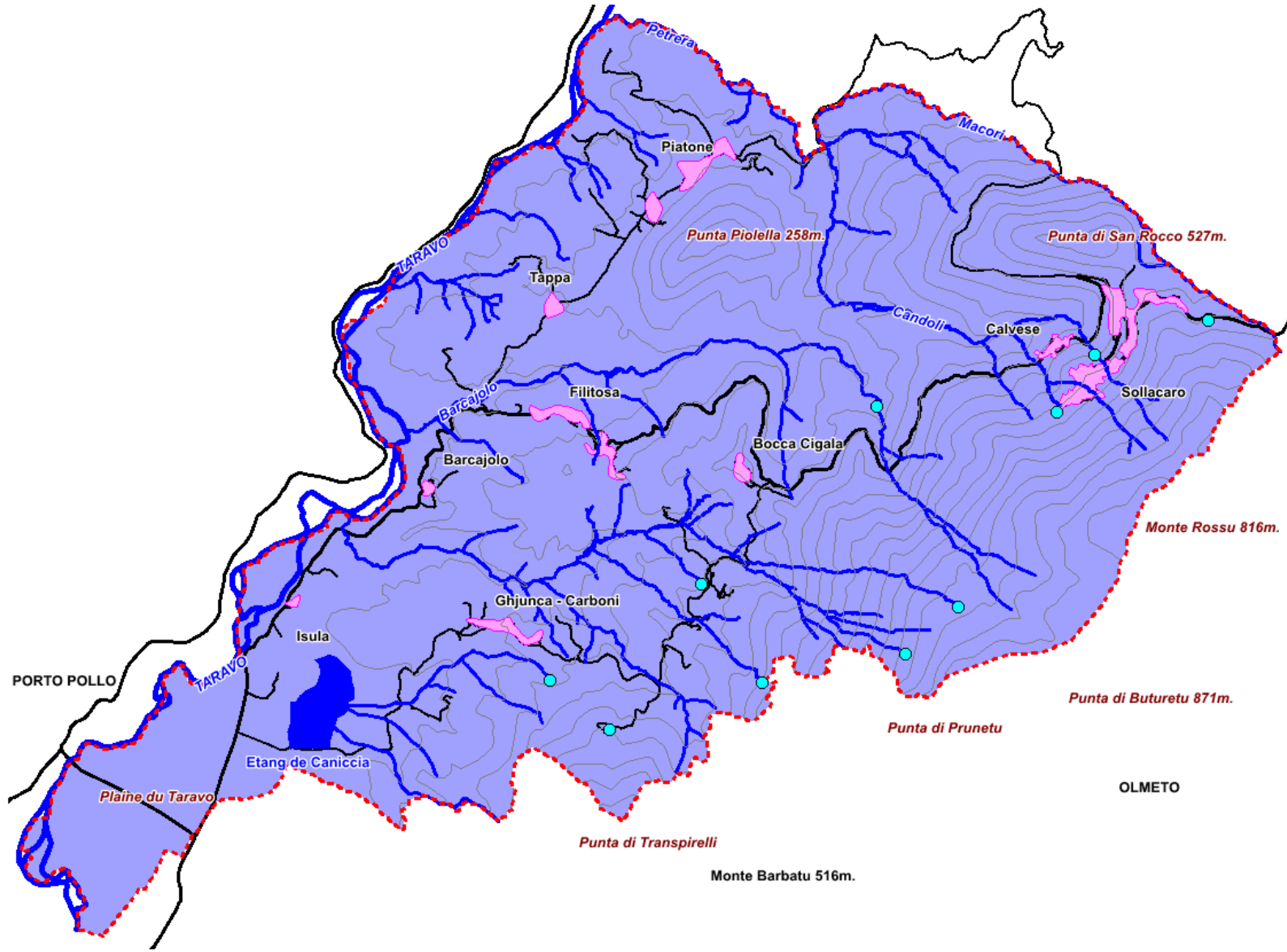


Proposition modification ESA – AUE
De nombreuses zones urbanisables de la carte
communale alors opposable couvertes par des ESA

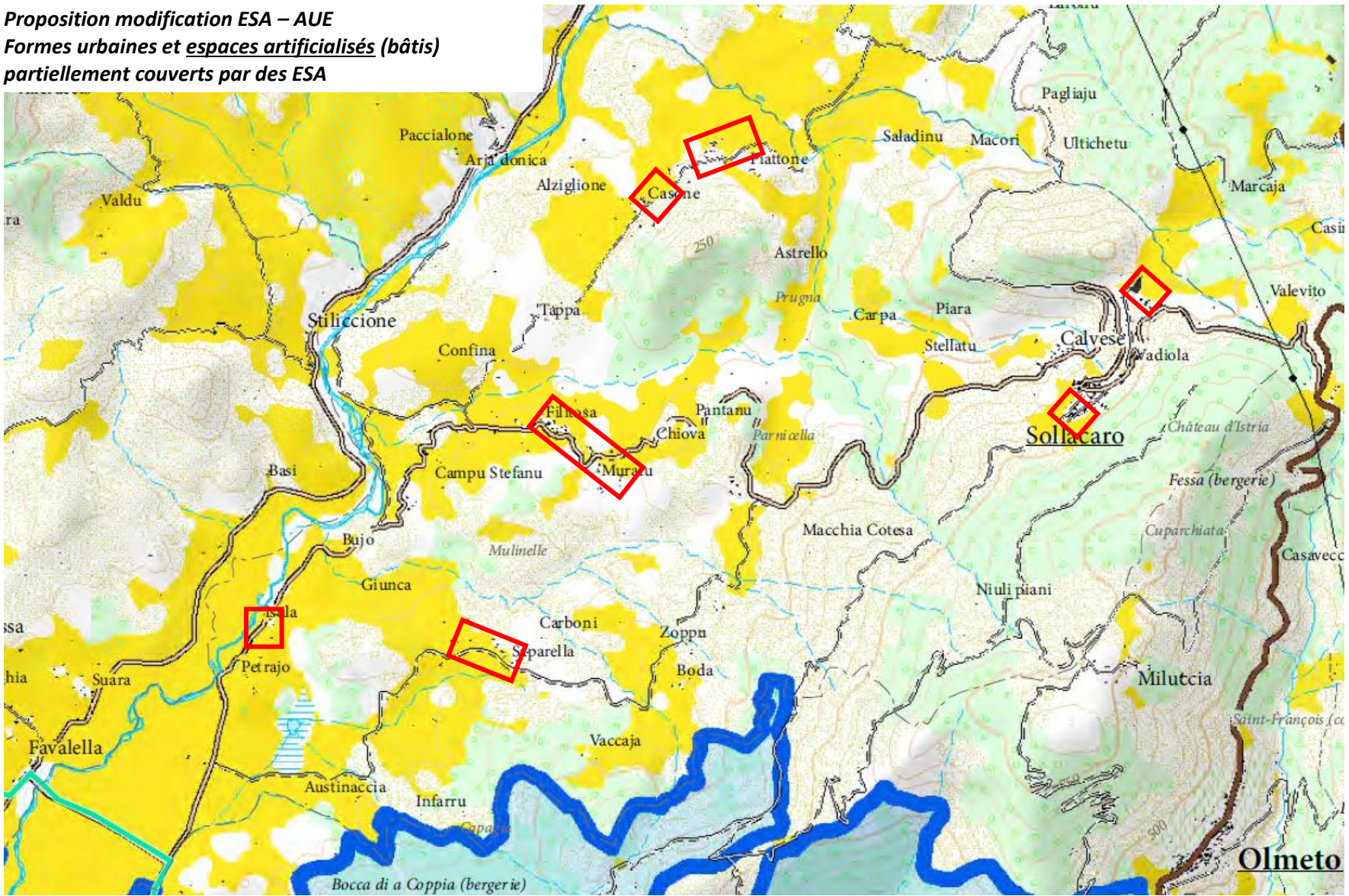


ESA ET DOCUMENT D'URBANISME OPPOSABLE AVANT APPROBATION DU PADDUC

Formes urbaines : 33,4ha



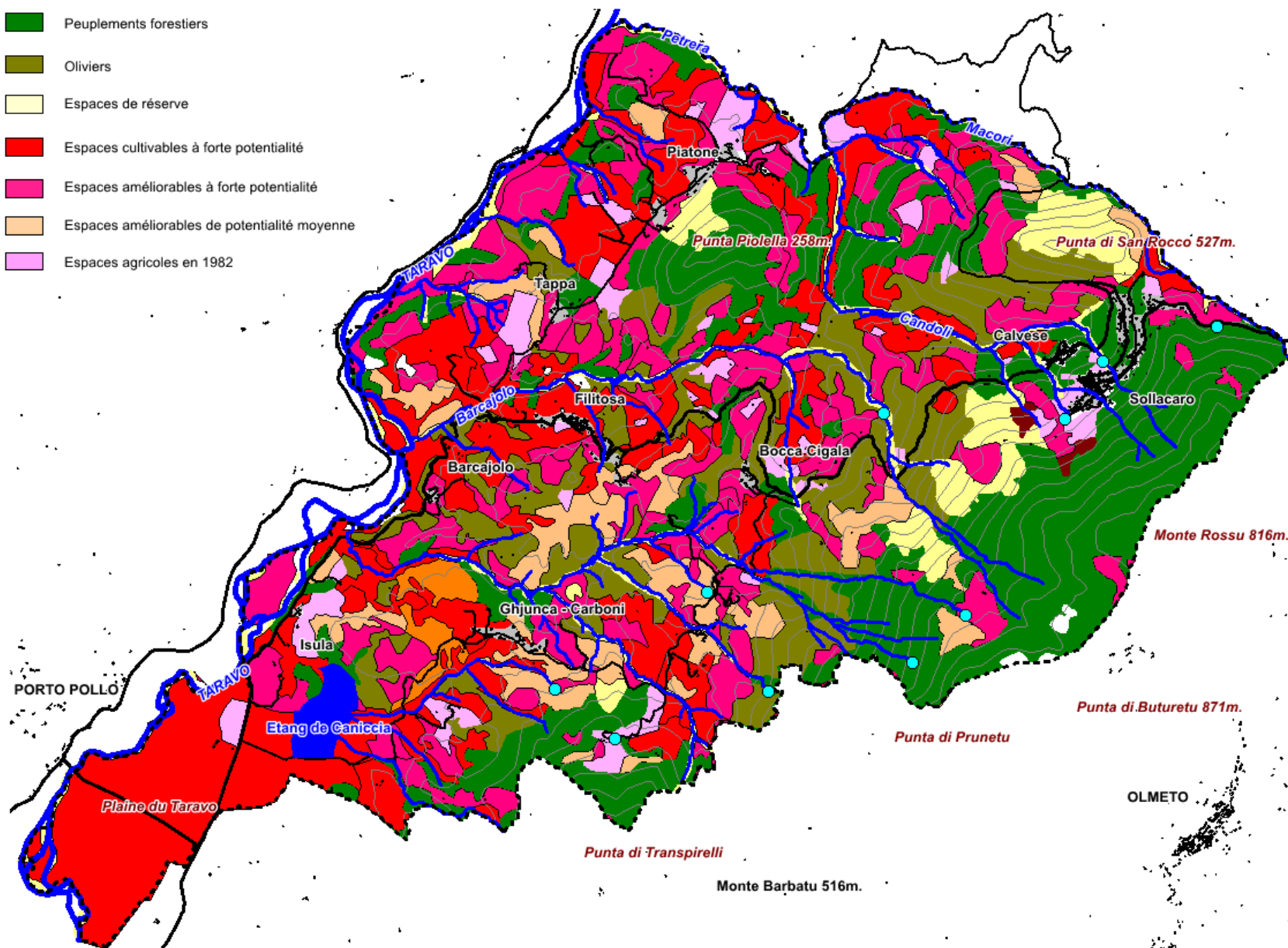
Proposition modification ESA – AUE
 Formes urbaines et espaces artificialisés (bâti)
 partiellement couverts par des ESA



ESA ET FORMES URBAINES

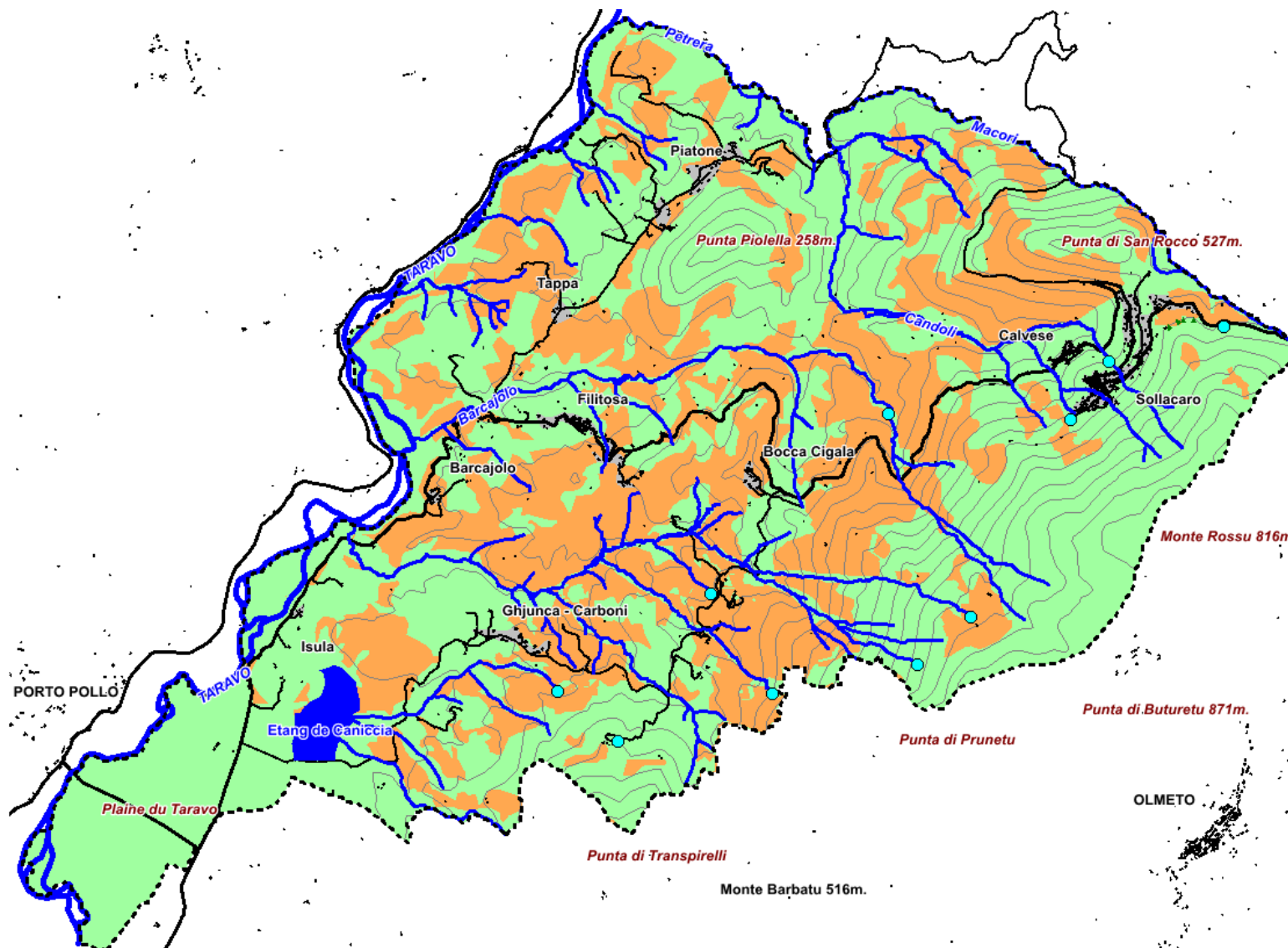
Zonage agro-sylvo-pastoral – Sollacaro

- Peuplements forestiers
- Oliviers
- Espaces de réserve
- Espaces cultivables à forte potentialité
- Espaces améliorables à forte potentialité
- Espaces améliorables de potentialité moyenne
- Espaces agricoles en 1982



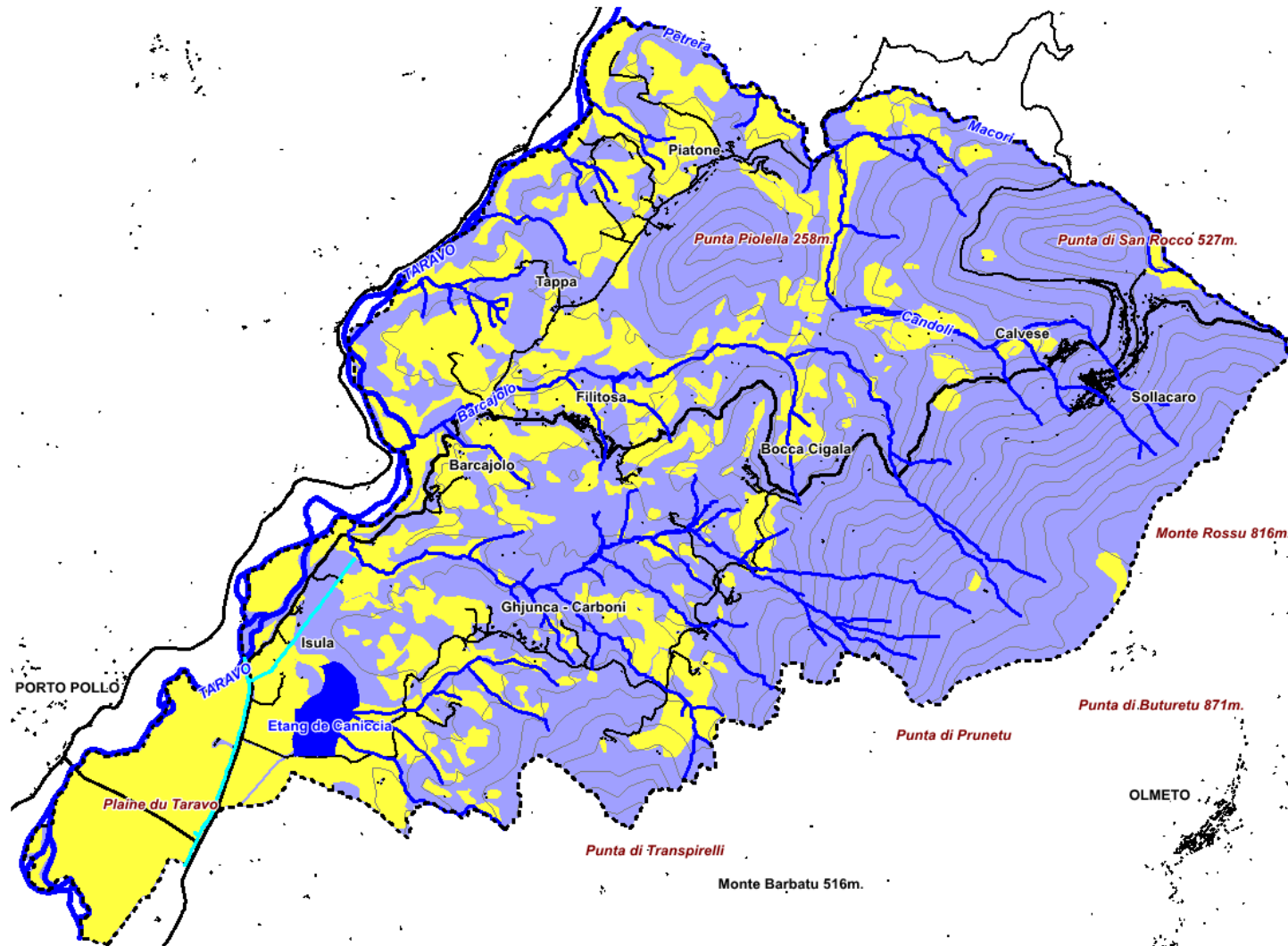
Les espaces de ressource pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle

Les ERPAT sont constitués par des espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels. Sur Sollacaro, ils couvrent plus de 860ha. Ces espaces sont propices au pastoralisme extensif d'ovins-caprins, à l'arboriculture, à la viticulture et aux cultures de plantes aromatiques.



Les espaces stratégiques agricoles (ESA) – 728 ha inscrits au Padduc
Modalités de mise en compatibilité avec le Padduc (730ha)

- Terrains mécanisables (moins de 15% de pentes) – 816ha.
- Terrains irrigables – *plaine du Taravo*.
- Terrains présentant des potentialités agraires.
- *Terrains présentant des potentialités agraires fortes mais avec des pentes supérieures à 15%*

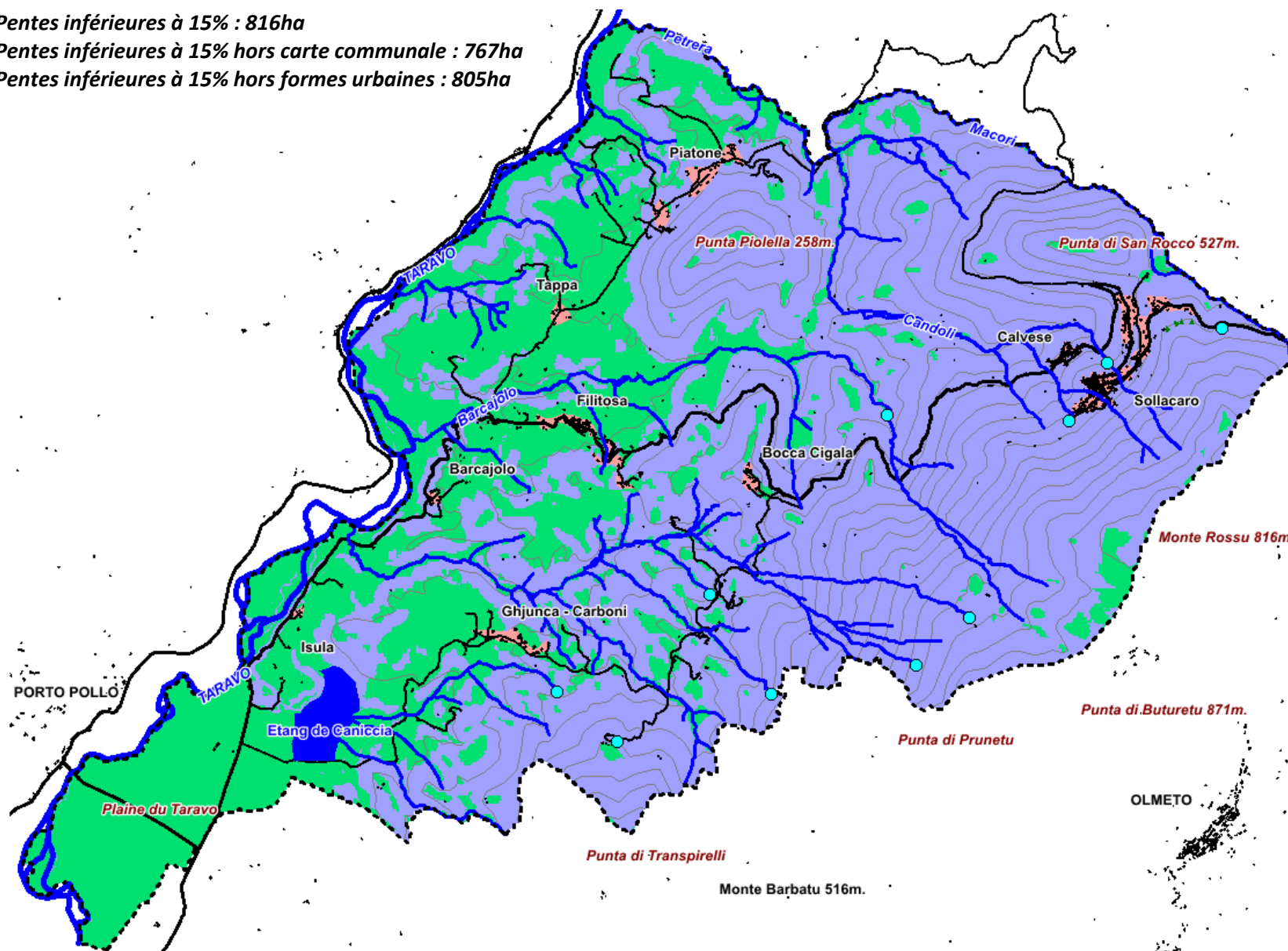


Carte des pentes inférieures à 15% (816ha) - commune de Sollacaro

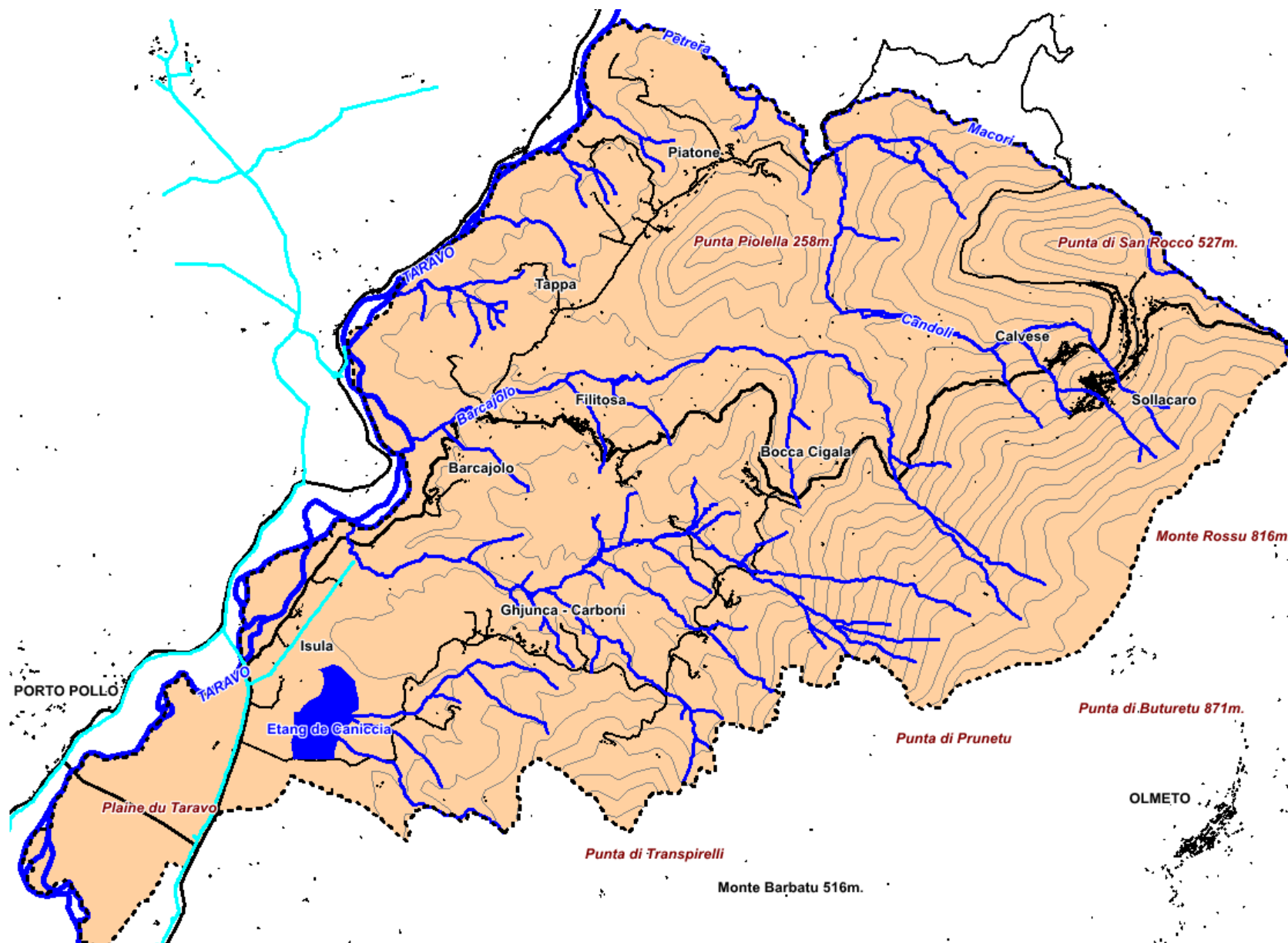
Pentes inférieures à 15% : 816ha

Pentes inférieures à 15% hors carte communale : 767ha

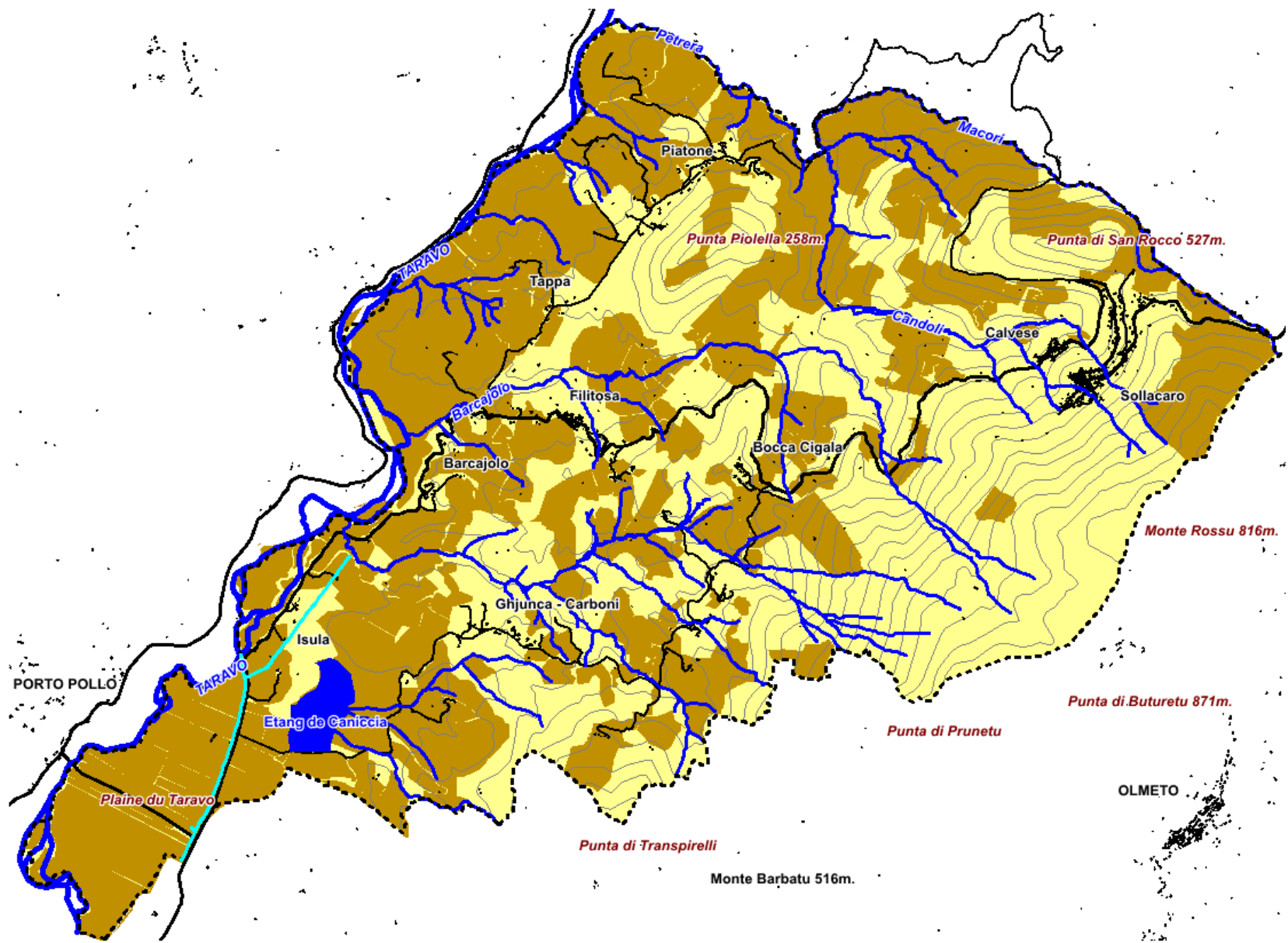
Pentes inférieures à 15% hors formes urbaines : 805ha



Carte de l'irrigation d'eau brute (réseau OEHC) 2 574ml - commune de Sollacaro

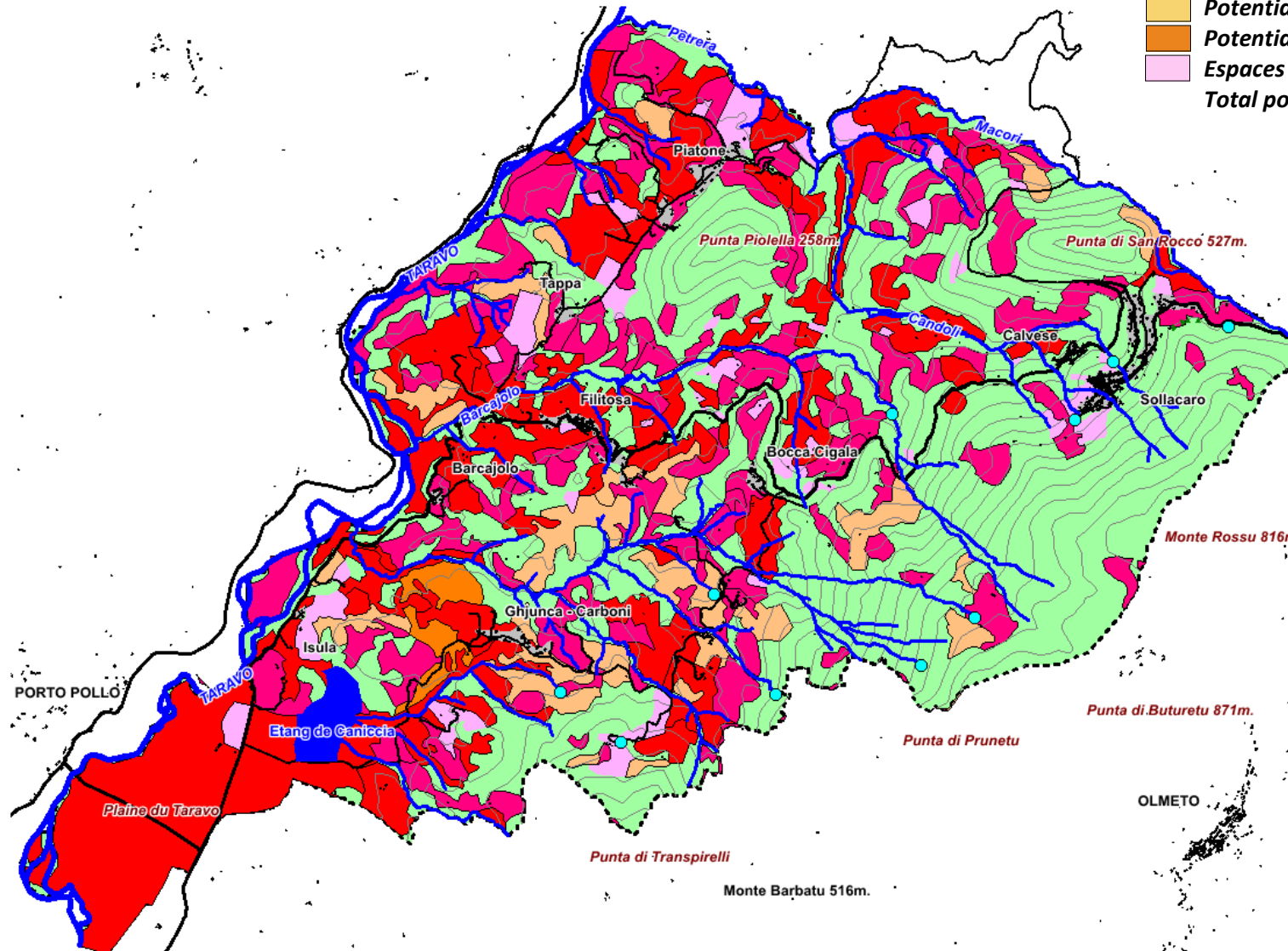


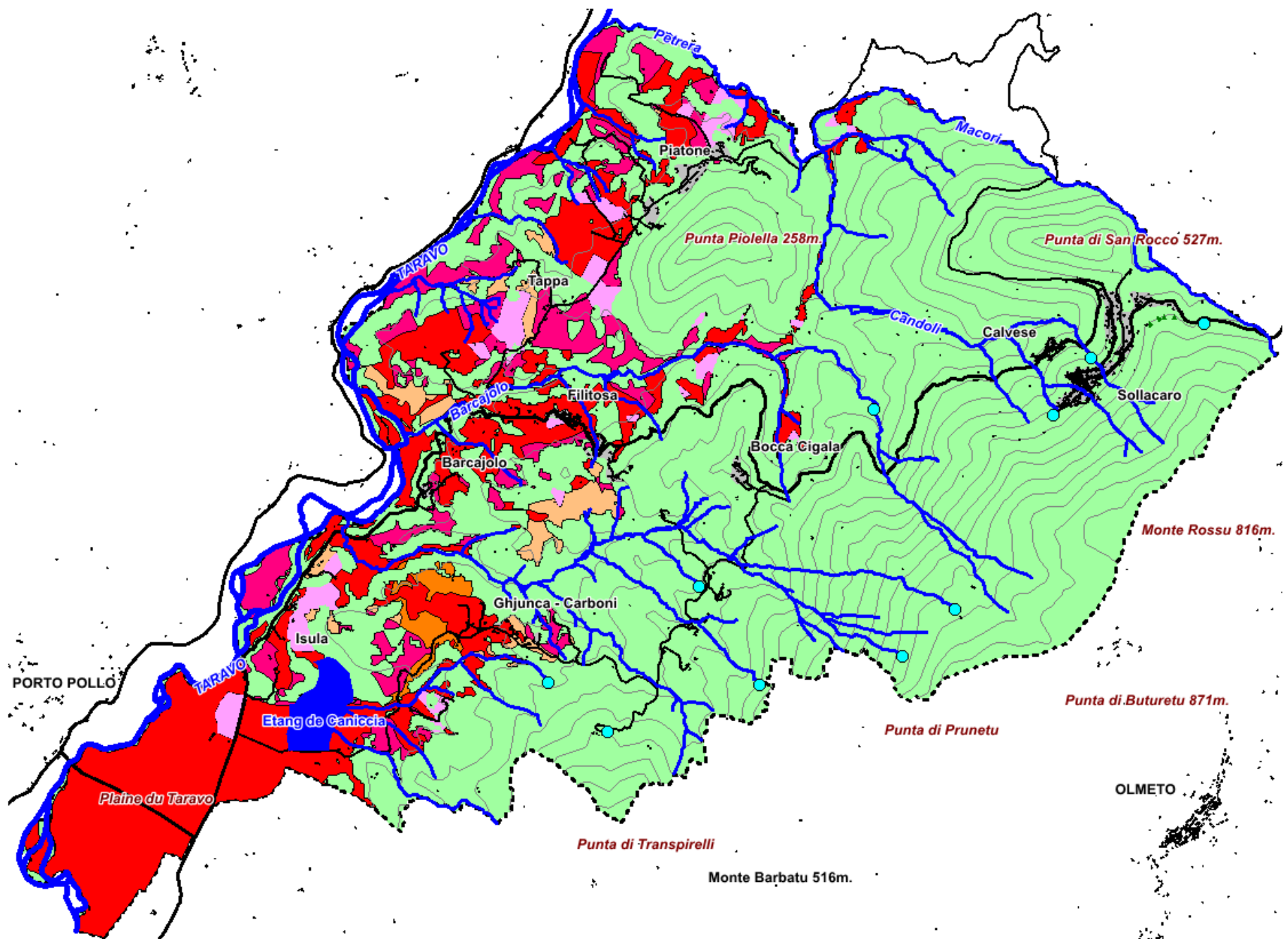
Carte des déclarations de surfaces agricoles, commune de Sollacaro – 1236ha.



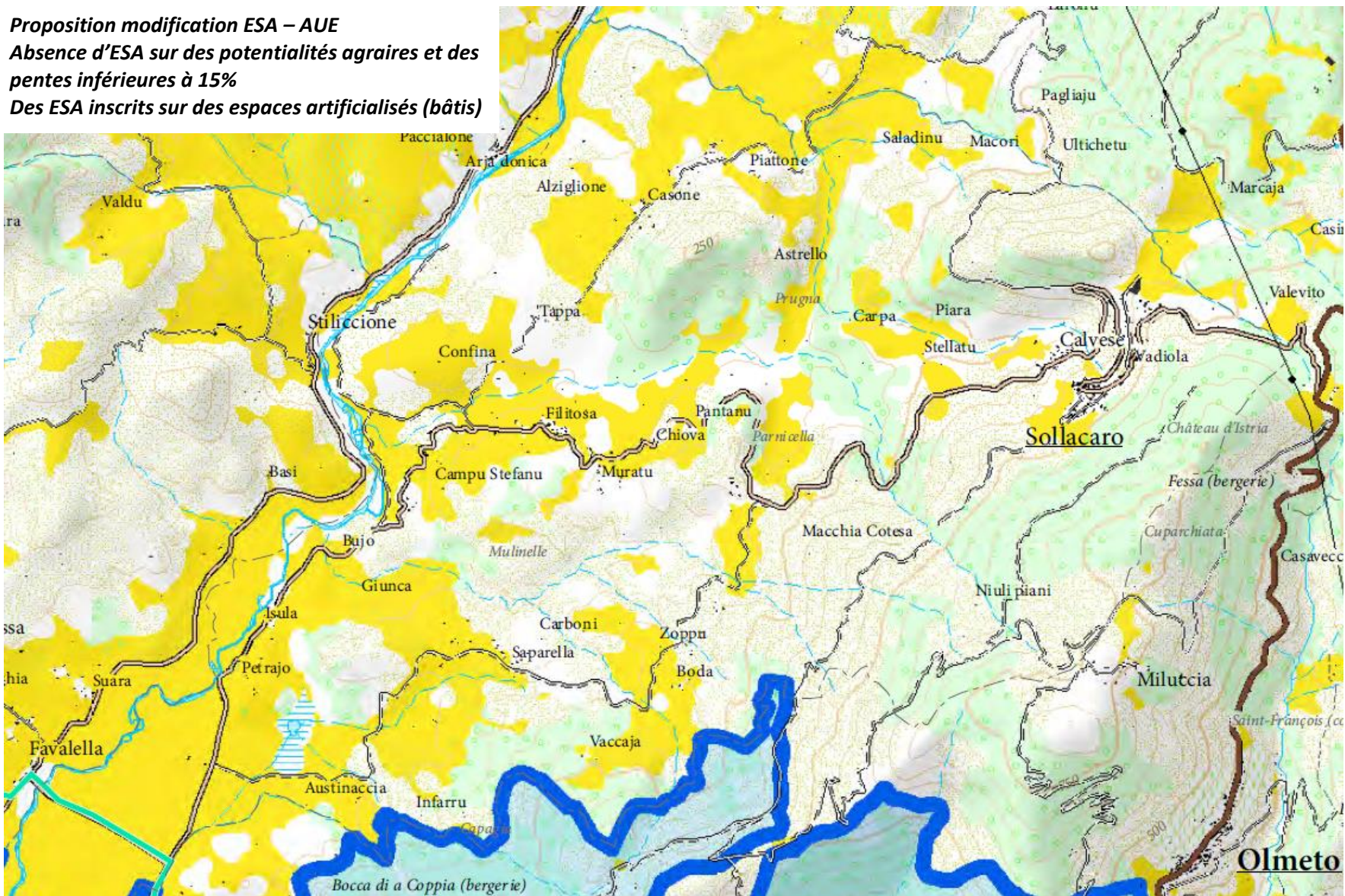
POTENTIALITES AGRAIRES

- Fortes potentialités améliorables : 460 ha
- Fortes potentialités cultivables : 574 ha
- Potentialités améliorables moyennes : 141 ha
- Potentialités cultivables moyennes : 21ha
- Espaces agricoles en 1982 : 90ha
- Total potentialités agraires brutes : 1286ha**

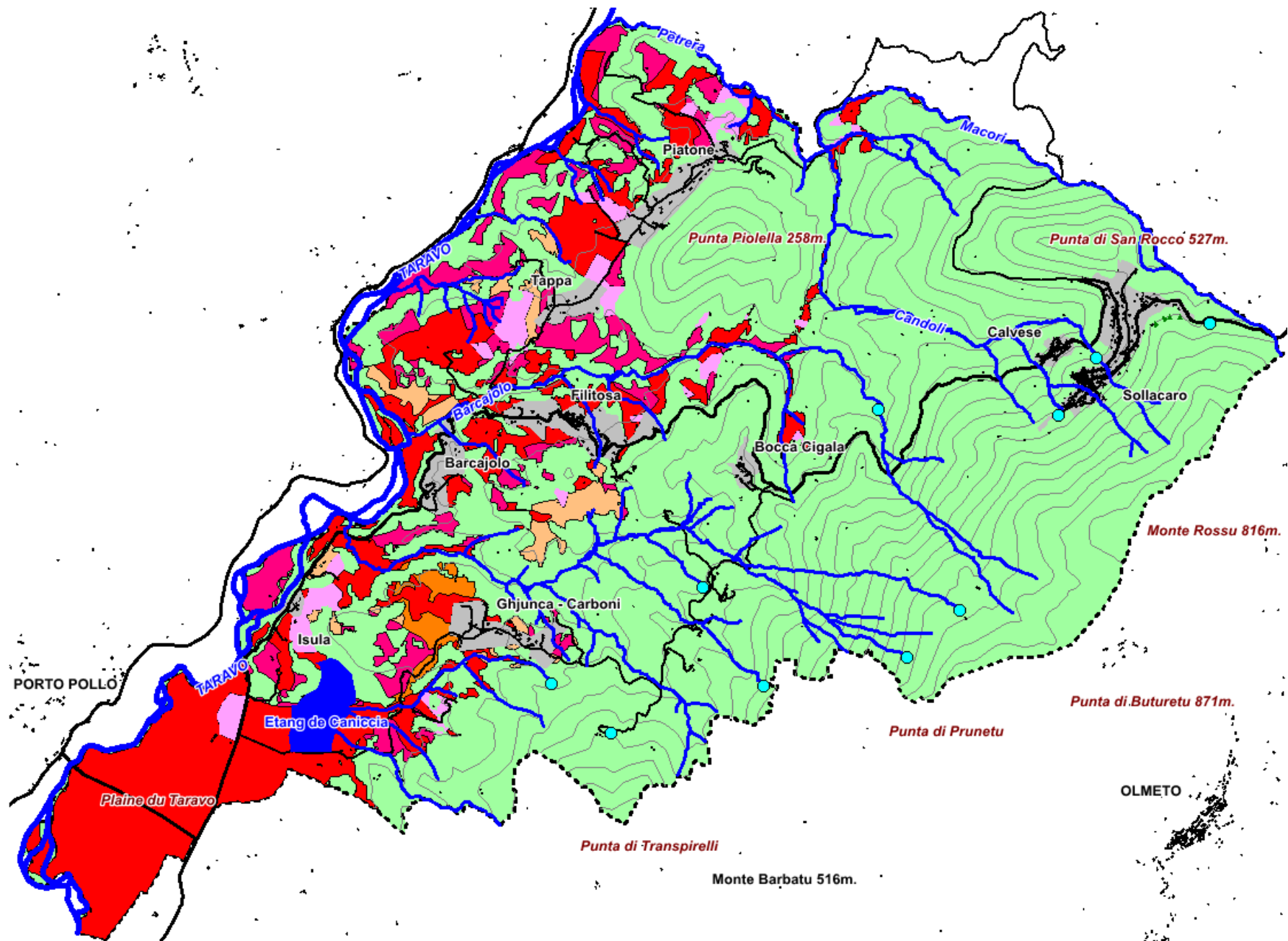




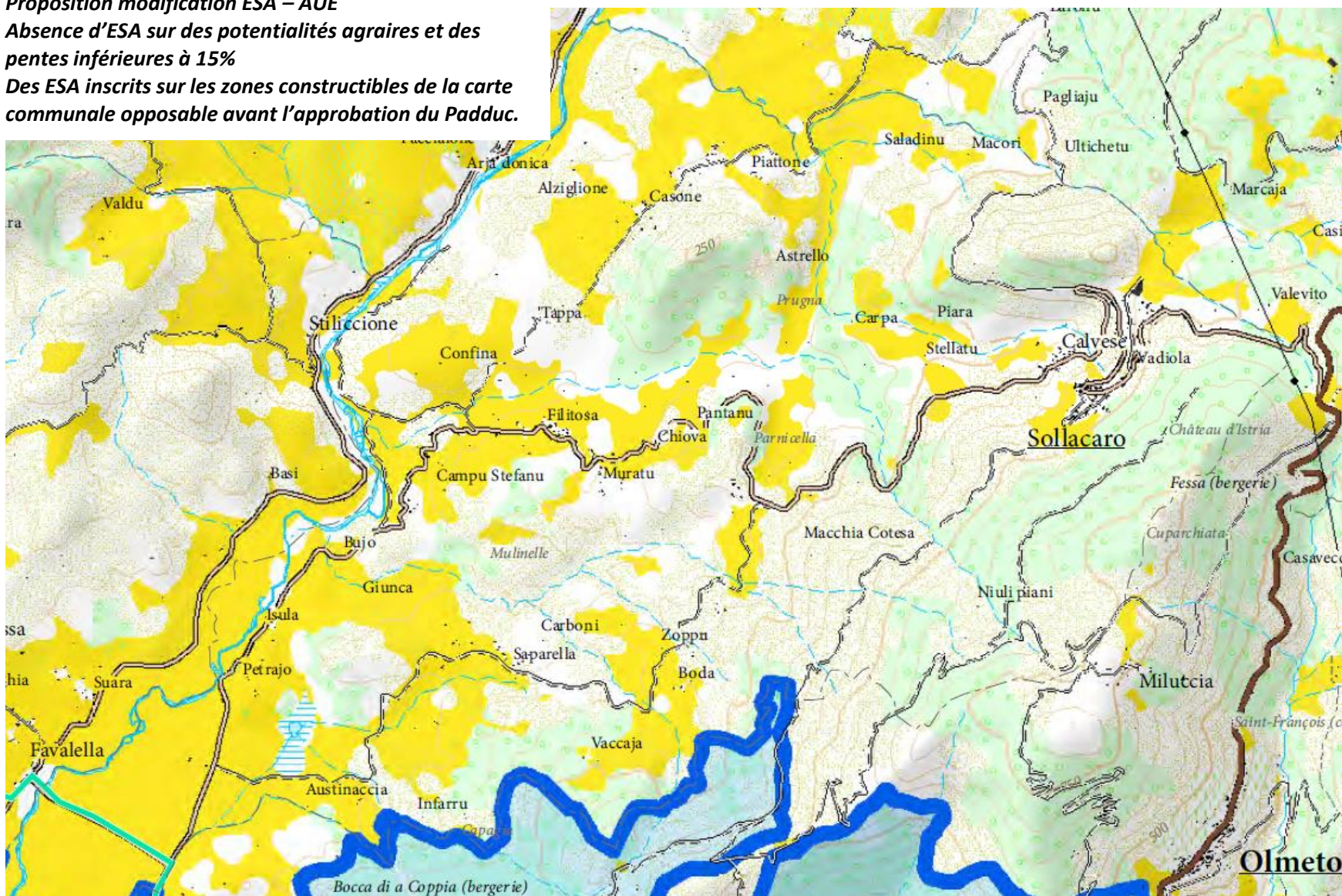
Proposition modification ESA – AUE
Absence d'ESA sur des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15%
Des ESA inscrits sur des espaces artificialisés (bâti)



ESA	Description	Surface (ha)
POTENTIALITES AGRAIRES	Fortes potentialités améliorables et pentes < à 15%	131
PENTES INFÉRIEURES A 15%	Fortes potentialités cultivables et pentes < à 15%	362
ARTIFICIALISATION DES SOLS	Potentialités améliorables moyennes et pentes inférieures à 15%	36
	Potentialités cultivables moyennes et pentes inférieures à 15%	15
	Espaces agricoles en 1982 et pentes inférieures à 15%	42
	Total potentialités agraires et pentes inférieures à 15%	586



Proposition modification ESA – AUE
Absence d'ESA sur des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15%
Des ESA inscrits sur les zones constructibles de la carte communale opposable avant l'approbation du Padduc.



- Fortes potentialités améliorables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 123 ha
- Fortes potentialités cultivables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 338ha
- Potentialités améliorables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 35 ha
- Potentialités cultivables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 14 ha
- Espaces agricoles en 1982, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 40 ha
- Total potentialités agraires + pentes inférieures à 15% + carte communale opposable : 550ha**
- Périmètre carte communale opposable (2009)

ESA
 POTENTIALITES AGRAIRES
 PENTES INFÉRIEURES A 15%
 CARTE COMMUNALE OPPOSABLE (2009)
 ARTIFICIALISATION DES SOLS